

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026
DELIBERATION N°2026_010

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 076-217601087-20260212-2026_010-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
12 FÉVRIER 2026



Date de la convocation : 06/02/2026

Date d'affichage : 06/02/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 29

Représentés régulièrement convoqués : 2

Absents : 2

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Stéphane BERTOLETTI, Gaëlle RICHEL, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, Mme Christine LEROY pouvoir à Mme Catherine GENDRE

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle RICHEL

9 - OBJET : SPORT - EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS - SEMI-MARATHON ET 10 KM 2026 - APPLICATION DES MESURES DE SECURITE LIEES AU PLAN VIGIPIRATE - CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES EFFECTIFS ET MOYENS DE POLICES MUNICIPALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de la Municipalité

2026_010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu l'avis de la Commission Vivre Ensemble,

Considérant l'intérêt communal de renouveler l'organisation du semi-marathon et du 10 km en 2026,

Considérant le caractère réglementaire des mesures de sécurité à prendre en compte dans le cadre du Plan Vigipirate « risque attentat »,

Après en avoir délibéré,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026
DELIBERATION N°2026_010

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 076-217601087-20260212-2026_010-DE



DÉCIDE D'AUTORISER le Maire, ou l'Adjoint(e) au Maire chargé(e) de la Jeunesse et des Sports, à valider et signer les conventions de mise en commun des effectifs et les moyens de la Police Municipale entre la Ville de Bois-Guillaume et les communes limitrophes concernées.

Vincent BOURGES et Hélène SOLER sont absents

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr